

# Charte d'engagement de l'association Préfon **POUR UN INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Parce qu'eux-mêmes agents publics, les membres de l'association Préfon souhaitent engager et développer une stratégie d'investissement socialement responsable. Cette démarche de sélection, de gestion maîtrisée et pérenne des placements du régime Préfon-Retraite complète la sécurisation du régime au-delà même de ses mécanismes assurantiel et prudentiel et affirme encore davantage sa responsabilité sociale.

## ► **ETRE UN ACTEUR RESPONSABLE POUR UNE DEMARCHE DURABLE**

Au travers d'une démarche d'investissement socialement responsable du régime, l'association cherche à :

- Etre un acteur conscient de l'impact de ses placements, prenant en considération les externalités qui y sont associées ;
- Contribuer à l'amélioration de notre environnement socio-économique et environnemental ;
- Défendre l'idée qu'au-delà du rendement financier, il existe des possibilités de création de valeurs extra-financières et de long terme ;
- Conforter l'épargne et sécuriser sur la durée la rente des affiliés.

L'association entend traduire ses valeurs et son éthique dans le cadre de la stratégie d'investissement des gestionnaires financiers du régime.

.../...



## ► NOTRE OBJECTIF

Il existe différentes stratégies d'investissement socialement responsable. L'association entend avoir une approche diversifiée. Son objectif est d'inciter les acteurs économiques et financiers :

- A prendre en compte les valeurs que l'association promeut ;
- A intégrer progressivement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs politiques, leurs stratégies et leurs pratiques de gestion.

La stratégie d'investissement choisie devra être en adéquation avec les secteurs de l'économie dans lesquels l'association souhaite voir placer les actifs du régime, dans le respect de son objet social et de sa mission, notamment :

- Etre un levier pour l'économie ;
- Soutenir le service public, notamment face aux enjeux sociaux que sont la prévoyance, la dépendance et la retraite.

L'association reconnaît l'initiative du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies destiné à promouvoir des principes d'ordre social et environnemental rattachés aux conventions universelles telles que :

- La déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail ;
- La convention des Nations Unies sur la corruption ;
- La déclaration de Rio sur l'environnement.

L'association s'inscrira dans la démarche des principes d'investissement responsable, soutenue par l'ONU.

## ► NOTRE ENGAGEMENT

L'association s'attachera à obtenir davantage de transparence sur la politique de vote et les décisions prises lors des assemblées générales d'actionnaires des sociétés dans lesquelles les portefeuilles du régime sont investis. Elle portera une attention particulière sur la façon dont cette politique de vote et les décisions qui en découlent prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### **L'association souhaite la transparence dans sa démarche.**

- **Elle se dotera des moyens nécessaires à la mise en œuvre de son objectif.**
- **Elle s'engage à communiquer régulièrement auprès de ses affiliés sur le développement et les avancées de sa politique ISR.**
- **Elle en rendra compte dans ses publications et rapports d'activité.**

**Afin d'avoir une vision homogène et dynamique dans le temps des portefeuilles du régime, l'association fera noter ceux-ci par un tiers indépendant au regard des principes de la présente charte.**

Cette charte devra être partie intégrante de toute convention financière.

Charte validée par l'Assemblée Générale du 4 novembre 2011.